



La jurisprudence sa signification

Par **ignace biya**, le **13/01/2011** à **23:28**

Bonjour,rnrnJe suis un étudiant en licence1 en droit; à l'université de Libreville au Gabon.
J'aimerais savoir ce que l'on entend par jurisprudence ?

Par **Tisuisse**, le **14/01/2011** à **07:30**

Bonjour,rnrnLa jurisprudence est constituée par les décisions prises par les juridictions d'un pays. En France, les décisions prises par la Cour de Cassation ou le Conseil d'Etat, sur tel ou tel point d'interprétation d'une loi, font jurisprudence. Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction administrative, la Cour de Cassation est la plus haute juridiction des autres types de tribunaux. La jurisprudence ne remplace ni la loi, ni les décrets mais exprime dans quelle orientation la loi doit être interprétée. Les 2 plus hautes juridictions ne jugent pas les faits mais la façon d'appliquer la loi.rnrnEst-ce plus clair ?